



## Relevé de décisions du Conseil Fédéral du lundi 24 février 2022

En visioconférence 9h30-12h45

**Présents** : Eddy KHALDI ; Anne-Marie ALAIS ; Jean-Pierre BONIN ; Marie-France CONTANT ; Martine DELDEM ; Chantal DETREZ ; Philippe FOLTIER ; Philippe GALLIER ; Sadry GUITA ; Catherine HAENSLER ; Guy HUBERT ; Camille HYBOIS ; Michel LAFONT ; Jean MILLAIRE ; Philippe PÉLISSIER ; Robert PIQUET ; Bernard RACANIÈRE ; Françoise RISS ; Mireille SABATTIER ; Nicole TAVARÈS ; Christian VIGNAUD ; Édith SEMERDJIAN.

**Excusés** : Patrick DEVOS, Martine GAUDIN- QUIRION ; Alain JAMMET ; Brigitte VAUGNE ; Frédéric MASSON

**Auditeur** : Alain CADEL (Dép.56)

Il y a eu quelques difficultés d'envoi de la dernière Lettre.

Rappel : tout paraît sur l'Intranet

### 1/ Relevé de décisions du 17 janvier 2022 : adopté à l'unanimité

### 2/ Ordre du Jour : adopté à l'unanimité

Ajout de questions diverses :

- Remboursement de Jean-Paul Mathieu ;
- Élection des Délégations à Paris ;
- Mission des DDEN

### 3/ Activités depuis le Conseil fédéral du 17 janvier :

- La commission des statuts s'est réunie les 19 et 31 janvier ; le 14 février, prochaine réunion le 9 mars
- Une réunion du CNAL
- AG du Lot-et-Garonne qui se reconstitue
- Le Bureau fédéral s'est réuni 2 fois
- Rencontre avec la Présidence de l'AMF
- AG des UD 37 ; 46 ; 85 ; 25
- Congrès du SE UNSA à Toulouse
- Réunions dans le Doubs et la Charente-Maritime

**4/ Avant -propos liminaire du Président Eddy KHALDI** pour répondre aux divers agissements des huit Unions. Ce texte a été  **voté à l'unanimité le 11 février par le Bureau fédéral**. C'est le rappel de la raison d'être de la Fédération :

**FAIRE FÉDÉRATION**

**Bonjour à toutes et tous**

Je vous remercie de votre présence afin que nous puissions, dans cette troisième réunion du Conseil fédéral et tout juste trois mois après notre Congrès tenu à Obernai, mettre en œuvre notre activité fédérale conformément à nos statuts et missions.

## Rappelons notre objet dans l'article premier de nos statuts :

- *De provoquer la constitution régulière des délégations et la création d'Unions départementales adhérentes à la Fédération nationale ;*
- *De coordonner l'activité de ces Unions ;*
- *De les représenter, d'agir en leur nom et sur leur demande auprès des pouvoirs publics ;*
- *De défendre la laïcité sous toutes ses formes.*

Entre chaque Congrès, seul le Conseil fédéral a compétence statutaire pour représenter la Fédération, prendre des décisions et communiquer avec les Unions.

- **« Faire Fédération »**, c'est notre volonté de faire vivre la nécessaire cohésion entre les Unions et la Fédération en dépit de la gangrène de l'individualisme, des ambitions personnelles, des rancunes, des rancœurs et des règlements de comptes qui affectent, par des entorses aux règles communes, toutes structures collectives et la nôtre **en particulier par quelques 8 personnes qui ne respectent plus nos règles de vie en commun**. Un devoir urgent s'impose à nous : celui de faire respecter notre contrat commun et les décisions de nos instances pour garantir et assurer les droits de chacune et chacun dans notre fonctionnement démocratique. **Chacune des Unions dispose de l'autonomie afférente à ses propres statuts dans son département**. Pour les questions relatives à deux ou plusieurs Unions seuls les statuts et règlements fédéraux régissent notre fonctionnement. **Aucun collectif formel ou informel groupant quelques Unions ne peut s'organiser structurélement au sein de la Fédération pour y intervenir et communiquer collectivement en interne ou en externe.** Notre Fédération ne peut plus accepter ce fonctionnement statutairement délictueux.

L'article 7 du Règlement intérieur autorise des réunions académiques ou régionale. Mais **« cette structure de travail, de réflexion et de coordination, ce comité ne constitue pas une structure délibérative ou administrative placée entre la Fédération et les Unions départementales »**

- **« Faire Fédération »**, pour inscrire volontairement notre action dans un dénominateur commun rassemblant et intégrant nos principes historiques en dépit des divisions externes mortifères autour de la laïcité.
- **« Faire Fédération »**, dans un cadre statutaire approuvé et respecté par toutes et tous, que nous voulons collectivement faire évoluer pour l'adapter à un juste fonctionnement garant de la pérennité des principes et valeurs qui sont les nôtres. Une commission tripartite des conflits sera intégrée dans la proposition de révision des statuts et règlement intérieur pour centrer notre nécessaire action sur le fonctionnement afférent exclusivement à nos missions et activités décidées en commun, telles nos enquêtes et tout dispositif à finalité informative ou éducative.
- **« Faire Fédération »**, c'est l'objet de la motion **présentée par le Bureau fédéral au Conseil fédéral de ce jour pour être votée** suite l'agissement malhonnête de quelques personnes qui, en dépit des décisions du Congrès d'Obernai, s'évertuent à **faire division**.

## **Après le Congrès d'Obernai, continuons à Faire Fédération**

*La désinformation sur les réseaux sociaux et l'anonymat de l'envoi de mails, tous azimuts constituent, plus que jamais, un instrument de désintermédiation sociale et de délégitimation qui vise les institutions et les organisations collectives. Notre Fédération est elle-même victime de ces dérives par quelques anonymes remettant en cause des décisions démocratiques incontestables auxquelles ils ou elles ont participé.*

*Derrière ces actions séditeuses de désinformation se cachent des tiers qui ont pour objectif de vulnérabiliser notre Fédération, polariser sur un fonctionnement parallèle et diffuser, en coulisse, de la désinformation hors de nos instances légales. Sont-ils pour certains encore adhérents ? **Nous n'acceptons plus la diffusion d'informations, à sens unique, manipulées et diffusées en ligne dans le but de tromper délibérément et court-circuiter notre fonctionnement statutaire.** Nos délibérations sont statutaires et non guidées par un aspect partisan de la réalité, hors de la confrontation dans une présentation unilatérale tronquée, au contenu imposteur et faussé, sous couvert d'anonymat.*

*Nous restons, plus que jamais, vigilants avec le souci de faire respecter nos règles statutaires. Pour autant, celles-ci ne sauraient nous conduire à refuser l'évolution des technologies de l'information. Bien au contraire, il nous faut nous les approprier socialement en revendiquant la liberté d'expression. Mais, par-dessus tout, défendons notre indépendance et nos décisions fédérales prises en commun. Nous avons des lieux pour cela, à commencer par le Congrès qui s'est démocratiquement tenu il y a tout juste deux mois, et suivi par deux réunions du Conseil fédéral et deux du Bureau, dans le respect de la tenue de nos instances statutaires. Relisons notre Règlement intérieur : « **Les Unions doivent également se conformer aux décisions prises aux Congrès annuels** ».*

***Nous n'accepterons donc plus de reconnaître toute entité composite et hétéroclite, de quelques militants, qui contestent les décisions collectives de notre action fédérale et son fonctionnement démocratique.***

*On peut se réjouir que ceux qui contestaient jusqu'ici nos décisions aient participé, au moins, selon leur gré, de façon épisodique à notre dernier Congrès d'Obernai, « pour faire Fédération ». Ils ou elles ont pu s'exprimer et voter en toute liberté, lors de cette instance au moins lors de leurs présences (choisies).*

*Forts de l'indiscutable et très forte majorité issue du Congrès d'Obernai, nous allons continuer à œuvrer pour sauvegarder l'indispensable cohésion et cohérence entre la Fédération et toutes les Unions, pour faire entendre notre singularité dans une nécessaire harmonie en direction de tous nos partenaires associatifs et institutionnels.*

**Le Bureau fédéral unanime du 11 février 2022**

**Le Conseil fédéral adopte aussi ce texte sauf Chantal Detrez qui s'abstient**

- **« Faire division »**, un courrier recommandé a été adressé à 7 personnes\*, encore adhérentes à la Fédération et mandatées par leur Union, pour leur demander si elles étaient signataires du mail anonyme adressé tous azimuts à des Unions, à des DDEN voire à d'éventuelles autres personnes ou groupes hors de notre Fédération. **Nous attendons les réponses.** \*Une huitième personne, Patrick Ancillon ancien candidat à la présidence fédérale, ancien Conseiller fédéral jusqu'en 2019, a démissionné de la

Présidence de l'Union de l'Isère et de toute fonction officielle en tant que DDEN le 1<sup>er</sup> janvier 2022 **pour abandonner son Union ne comptant plus que 140 adhérents contre 560 un an plus tôt !**

- **« Faire division »**, c'est l'entreprise séditieuse et délibérée de refuser de s'impliquer dans l'action fédérale de quelques responsables d'Unions qui ont volontairement boycotté l'enquête sur la « **violences et citoyenneté à l'école primaire** ». C'est aussi la démonstration de responsables d'Unions qui ne diffusent volontairement ni les circulaires, ni la Lettre bimensuelle de la Fédération alors que ces outils sont un dû afférent à la cotisation de chaque DDEN adhérent.
- **« Faire division »** c'est aussi le constat qu'après une rencontre le 16 février avec la présidence de l'AMF, nous avons appris, suite à notre courrier du 14 octobre au Président de l'Association des Maires de France pour notre demande de partenariat (voir notre circulaire N°50/2021), que huit personnes ont adressé le 1<sup>er</sup> novembre 2021 à l'AMF (sans même en tenir informé le Congrès d'Obernai qui se tenait du 19 au 21 novembre une lettre signée Patrick Ancillon. Ces huit personnes mentionnées dans ce courrier sont par ordre alphabétique : Patrick Ancillon (ex-président de l'Union 38), Michel Benoist (président de l'Union 79), Patrick Duyts (alors président de l'Union 49), Nadine Liétard (secrétaire générale de l'Union 90 qui sert de couverture à sa Présidente et Conseillère fédérale Brigitte Vaugne), Jean-Paul Mathieu (ex président de l'Union 69, ex Conseiller fédéral), Jacques Remer ( président de Paris) , Jean - Claude Robert( Président de l'Union 35 , ex trésorier national), Pierre Vallat ( Président de l'Union 86). Ces personnes critiquent ouvertement dans ce courrier la gestion et le fonctionnement de la Fédération et demandaient à l'AMF de ne pas signer la convention avec notre structure nationale. **Cette intervention inadmissible, outre qu'elle pénalise aussi leur Union respective, porte atteinte à l'intégrité de notre Fédération et aggrave le comportement anti statutaire des concernés mené depuis le 13 juillet 2021. Nous constatons avec consternation que certains n'ont plus de limites dans leur comportement séditieux. Nos instances ont l'urgente nécessité d'arrêter ces atteintes sournoises et factieuses qui visent à détruire la Fédération et ses Unions.**

**Le Conseil fédéral (abstention Chantal Detrez) prend la décision de convoquer chacune des personnes mises en cause.**

- **« Faire injures et diffamation »**, c'est la lettre recommandée avec accusé de réception transmise à la Fédération par Michel Landron qui se présente comme 1<sup>er</sup> vice-président de l'Union 49 qu'il vient juste de rejoindre et qui revendique un droit de réponse à la Fédération pour un propos tenu au Congrès par la Secrétaire générale de la Fédération signalant son intrusion le vendredi après-midi pendant 2h30, le samedi matin et le dimanche matin dans l'enceinte de notre accueil au Congrès d'Obernai. Cette personne, non mandatée au Congrès, suite à son exclusion et celle de son épouse de leur ex-délégation (Union 93) est en outre soupçonnée d'être, sous anonymat « Michel Bureau – Bureau, nom de jeune fille de Mme Denise Landron », un des initiateurs de la revue « *Le délégué laïque* ». **Le Congrès a décidé de déposer plainte contre cet organe sauvage.** Michel Landron a tenté de faire un forcing pour intervenir

dans la salle du Congrès d'Obernai alors que son exclusion de la Fédération avait été décidée à l'unanimité du Conseil fédéral du 28 juin 2021. Par ailleurs Jacques Manceau a repris, juste après le Congrès la présidence de l'Union 49 à la suite de Patrick Duyts. Ils avaient été prévenus et informés de cette décision par un courrier fédéral, le 29 juin 2021, qu'ils ont transmis pour diffusion au « Délégué laïque ». Michel et Denise Landron arrivant tout juste dans l'Union du Maine-et-Loire, juste après le Congrès d'Obernai, ont été immédiatement réhabilités, proposés et élus à une faible majorité 1<sup>er</sup> vice-président et secrétaire. **Michel et Denise Landron ont été définitivement exclus de la Fédération et ne pourront pas prétendre représenter leur Union dans toutes les activités et instances fédérales.**

**Le Conseil fédéral décide de suspendre provisoirement l'Union 49 et convoque son président devant le Bureau fédéral pour recueillir ses observations. Abstention Chantal Detrez.**

Pour la sérénité et la continuité de notre Fédération, on ne peut occulter et traiter ces entraves insurrectionnelles de minorités sauvages et anti statutaires qui instrumentalisent notre fonction de DDEN dans des postures politiciennes extrémistes bien connues. Ces tentatives de déstabilisation ne nous empêcheront pas de faire respecter, en toutes circonstances, nos principes démocratiques, nos statuts et notre engagement altruiste au service de l'Ecole publique laïque et des élèves. **Nous prendrons toutes décisions, conformément à nos statuts pour faire respecter, en toutes circonstances, notre fonctionnement démocratique.**

Laissons à leur entreprise destructrice ces ultra-minoritaires et tournons cette page déplorable. Aujourd'hui, dans ce Conseil fédéral, et dans le cadre de notre ordre du jour chargé, travaillons au seul profit de toutes les Unions, de tous les DDEN à partir de sujets mobilisateurs pour continuer à assurer notre fonction para-administrative et nos missions associatives. Nous avons pour cela proposé nombre d'initiatives, élaboré nombre d'outils, coordonné et aidé bien des Unions et des DDEN, représenté notre Fédération auprès des responsables institutionnels et tous nos partenaires associatifs et continué à défendre la Laïcité. Toutes ces actions sont les témoignages de notre responsabilité fédérale partagée.

Nous avons encore et encore beaucoup à construire ensemble pour mieux nous faire connaître et reconnaître. Avançons et déroulons l'ordre du jour.

Merci

**Vote : 1 abstention Chantal DETREZ**

***Décision : Demander, après le Congrès, à chacun des signataires de donner des explications à la Fédération***

**Vote : 1 abstention Chantal DETREZ**

**Le Conseil fédéral donne délégation au Bureau fédéral pour traiter ces problèmes**

Reçu : un courrier de Jean MILLAIRE en total désaccord avec les procédés des huit Unions (joint à ce compte rendu)

## **5/ Délégué 270**

La 2<sup>e</sup> relecture devra être terminée pour le 7 mars

Il y aura la reprise des Activités départementales

La diffusion du Délégué aura lieu le 24 mars

Demande de photos pour l'Arbre de la laïcité

Le Président remercie pour tout le travail effectué par les Conseillers

## **6/ Alsace-Moselle**

Le DASEN du Haut-Rhin a acté la nomination des DDEN lors du CDEN.

Un courrier sera adressé au Ministre pour les départements du Bas-Rhin et la Moselle, afin qu'il nomme les DDEN avant son départ, sinon lui adresser un recours contentieux.

Cette situation n'a rien à voir avec le Concordat

Nous n'avons pas eu de présence institutionnelle au Congrès, mais l'implantation des DDEN est définitive dans le Haut-Rhin et le DASEN a adressé un texte d'information à toutes les écoles.

## **7/ Enquête Violence**

Il y a eu quelques problèmes avec Georges FOTINOS payé pour notre enquête.

Les commandes couvrent le montant des frais

3 départements ont fait une synthèse : Hérault ; Bouches-du-Rhône ; Val-de-Marne

10 autres départements ont reçu des résultats détaillés et peuvent la faire par eux-mêmes

Elle a été envoyée à tous les Recteurs et les DASEN avec les vœux. Beaucoup ont répondu en félicitant la Fédération, y compris celles des Unions qui n'ont pas participé.

## **8/ Enquête sanitaire**

Des enquêtes ont été faites il y a de nombreuses années.

Camille HYBOIS a proposé celle faite dans son département par Alain CADEL (Union 56) qui nous présente le projet. Il a découvert un monde de tabous ; il reste un très gros travail à faire.

Il existe de nombreux problèmes de santé, des troubles physiques et psychologiques et des fuites urinaires chez les jeunes filles, liés à la non-fréquentation des toilettes.

C'est devenu une zone de non-droit ; le harcèlement démarre-là et personne ne se sent responsable.

Il y a un Code de l'école de 1789, un code du travail toujours en vigueur, mais en 2018, personne ne veut s'y attaquer. Seuls des organismes privés ont fait des enquêtes (fournisseurs de papier toilette) ; Cela n'a entraîné aucune action véritable. Il faut faire un état des lieux localement : parents d'élèves et mairies.

Loi 2013 : sur le parcours éducatif de santé

- Locaux : nettoyage insuffisant pour donner envie d'y aller
- Enseignants ne surveillent pas (risque d'accusation de pédophilie)
- Intimité dans les toilettes : demande forte des enfants pour la sécurité
- Faire que les enfants les laissent propres

Il serait utile de nommer des médiateurs de cours de récréation pour surveiller.

Un groupe de travail va préparer un questionnaire avec Alain CADEL, à faire circuler auprès des Unions pour fin mars. Fin de l'enquête fin mai. Elle sera présentée à l'Éducation nationale.

Cette enquête sera mise en ligne, un support sera créé sur l'Internet.

**Le principe de cette enquête est voté à l'unanimité.**

## **9/ Statuts**

Une circulaire avait été envoyée aux Unions il y a quelques années, seulement 2 réponses.

Les statuts datent de 1974 et ne sont plus adaptés ni aux nouveaux règlements, ni aux outils informatiques actuels.

La commission des statuts est tripartite ; 5 réunions ont eu lieu ; il y en aura une 6<sup>e</sup> début mars.

Les Unions utilisent la reconnaissance d'utilité publique alors que seule la Fédération en a le droit ; cela pose problème selon l'avocat et l'expert-comptable. Est-ce qu'un statut général en faciliterait l'utilisation ?

Si on met la cotisation à 20€, avec la revue gratuite, ce pourrait être une solution. Mais il faut impérativement que la Fédération ait la liste de tous les adhérents, ce qu'elle n'a pas actuellement. Un DDEN exclu peut être abonné, ce qui est inadmissible.

### **11/ Convention Internet-Fédération (Guy Hubert)**

Une convention doit être signée pour pouvoir organiser des réunions en visioconférence, celle des présidents d'Union par exemple, et pour avoir une application en ligne qui permette à 1,2 ou 3 membres de l'Union d'y assister.

- Il faut une autorisation d'utilisation de l'espace du serveur de la Fédération pour héberger les sites des Unions sur proposition d'une commission et fournir les données nécessaires sur l'identité des correspondants rédacteurs en chef. Signer une charte d'utilisation.
- Pour la déontologie : respecter les délais d'utilisation sachant que le site internet reste la propriété de la Fédération qui garantit les données qui résident mais qui demande aux Unions d'avoir une gestion spécifique de leur contenu.
- La modération et la suppression (durée) qui nécessite la mise en place d'une commission pour juger des critères de modération et les informations qui y sont mises, car si une Union n'est plus affiliée à la Fédération elle sera automatiquement supprimée de cet hébergement.
- Penser aux RGPD.
- La tarification est gratuite dans la limite d'un volume donné
- Voir aussi la durée de la convention et la fixer, d'autant plus s'il y a un changement du Président de l'Union départementale.

Cet espace appartient à la Fédération et pour les Unions qui souhaitent implanter leur site une convention doit être signée par le Président de l'Union et validée par le Président de la Fédération.

Autre projet : une réflexion sera faite sur l'abonnement à un logiciel en ligne, adapté à nos besoins et permettant de gérer un fichier de 10 000 adhérents.

Coût annuel de l'abonnement : entre 2 000 et 3 000€

Utilisation des mails : En 2016, le Président des États-Unis a fait voter que toutes les données recueillies par informatique, leur appartiennent. Pour sécuriser les mails, il est préconisé d'utiliser l'application EMALA

### **12/ Calendrier :**

- Un Conseil fédéral aura lieu le 16 mars

### **13/ Laïcité**

Ce sujet divise les partis politiques et les organisations

Le rapport du Collectif Laïque National va être publié

Les DDEN sont souvent interpellés sur la laïcité. Il y a un clivage permanent et constant en arrière fond avec la FNLP.

**Concours citoyen** : la circulaire a été envoyée. La remise des prix nationaux aura lieu le vendredi matin 18 novembre, veille du Congrès.

### **14/ Trésorerie**

Projet de budget 2022 :

- Déficit de 40 000€ dont 30 000€ dus à la baisse des cotisations et abonnements
- À ce jour, 9 500 adhérents ; 9 400 abonnés  
Perte de 1500 adhérents (dont, à ce jour, 420 en Isère)
- Charges : routage et impression du Délégué ; frais de mission ; Congrès
- Pas de subvention ministérielle cette année, elle est liée aux activités. On va redemander une subvention de 10 000 € à la DGESCO (concours)

**Proposition :** diffusion de la revue papier seulement aux adhérents et diffusion numérique pour les institutionnels et associations amies, à condition de pouvoir récupérer leurs adresses mails.  
Ce projet sera à l'ODJ du prochain Conseil fédéral avec des éléments chiffrés  
Garder le même maquetage pour les 2 !

**Photocopieurs :** Xerox ne pourra plus fournir l'encre pour les photocopieurs et se trouve en rupture de stock pour les composants électroniques. Ils proposent un changement de matériel pour un système à LED. On supprime le vieux photocopieur et le nouveau contrat de 5 ans nous fait gagner 2500€ sur une année.

Les offres concurrentielles de 4 fournisseurs sont similaires.

Nous avons touché 1 800€ de l'ex-Union des Bouches-du-Rhône, suite à leur dépôt de plainte perdu contre la Fédération

### 15/ Pin's

Nous n'avons plus de stock et une commande de 140 pin's venant d'une Union

Pour une commande de 2500 pin's, il existe 2 modèles : 2 à 3€ en cuivre ou 2€ en zamac, cela ferait un coût de 7500€.

Nous enverrons une circulaire aux Unions pour connaître leur besoin.

### Chantal Detrez quitte le Conseil fédéral

#### 16/ Questions diverses :

a) Camille HYBOIS

Jean-Paul MATHIEU s'était engagé à rembourser l'argent qu'il doit à la Fédération, ce qu'il n'a pas fait. Quelle procédure envisage-t-on ?

**Réponse :** Un courrier lui sera adressé concernant les 1100€ calculés à minima, ce qui a été constaté lors de son audition. Il remet tout en cause, car cela touche également le trésorier précédent, Jean Claude Robert, qui l'a couvert et comptabilité de 2019, qu'il avait abandonnée, en toute discrétion, depuis fin janvier 2019 jusqu'à juillet. Ce qui constitue des fautes majeures.

La Fédération possède les archives de tous les congrès depuis 70 ans, mais celles du 100<sup>e</sup> congrès qui s'est déroulé à Paris en 2014, ont complètement disparues.

Poursuivre la procédure contre Jean-Paul MATHIEU et lui adresser une mise en demeure de rembourser sous 8 jours.

**Vote à l'unanimité**

b) Édith SEMERDJIAN

Depuis 2009 Jacques Remer qui est Président de l'Union de Paris, est réélu par ses instances chaque année. Cependant la question se pose pour les élections des Présidents de Délégation qui sont élus en tant que Présidents d'arrondissement par leurs adhérents mais « quid de la Délégation » ? Il n'y a pas eu d'élections dans mon arrondissement depuis cette date.

D'autre part, tous les courriers échangés par les huit Unions dissidentes de la Fédération, où il a participé en tant que Président de l'Union de Paris, n'ont jamais été soumis au vote, ni des administrateurs du CA, ni des DDEN de Paris.

**Réponse :** Jacques REMER sera convoqué pour explications

c) Michel LAFONT

Demande s'il faut compléter le diaporama en cours de préparation en abordant la mission des DDEN, pour continuer à travailler sur ce document ?

**Réponse :** faire le lien avec les statuts à partir du Vademecum. Ce document sera à proposer aux Unions pour la formation des DDEN. Il sera proposé auparavant au Conseil fédéral.

Les membres du Conseil fédéral n'ont pas à être sollicités.

Les membres du Bureau représentent la Fédération.

**d) Intervention de Jean MILLAIRE, Conseiller fédéral, adressée à 8 DDEN**

Il vient d'être porté à ma connaissance les entreprises que vous avez menées auprès de l'AMF pour tenter d'empêcher la signature d'un accord de partenariat entre l'AMF et la FDDEN

Je pense que votre attitude est tout à fait à fait répréhensible pour les raisons suivantes :

- Lors de notre dernier congrès, à Obernai, la grande majorité des délégués présents a renouvelé sa confiance à notre actuel Président, Eddy KHALDI et à l'actuel Conseil Fédéral malgré les tentatives d'intimidations, au caractère navrant, voire mesquin, des propos quelquefois proférés sur un ton convenant mieux à des personnes dont les addictions pourraient expliquer une telle attitude. Cette nouvelle tentative de déstabilisation faisait suite à des nuisances vis-à-vis de notre Fédération et de son Président, afin semble-t-il de provoquer une éviction de ce dernier, le tout en vain, heureusement.
- Elle avait été précédée d'une tentative bien insidieuse et d'une franchise douteuse qui visait les mêmes buts.
- Elle se poursuit maintenant par des menées subversives, émanant d'individus (si ceux-ci sont mandatés par leur Union, qu'ils en fassent la preuve par la production des PV des Assemblées prouvant que l'Union approuve l'attitude de leur responsable). Faute de quoi, Mmes et MM. Vous ne représentez que vous-mêmes.

Je m'interroge maintenant sur les motivations qui vous ont poussé à de telles tentatives malveillantes :

- Un mépris de notre idéal de défense de l'idéal de Laïcité, de défense de l'Ecole Publique qui vous a peut-être séduit, mais sans que la conviction soit bien ancrée en profondeur.
- Pour certains d'entre vous, une ambition qui dépasse la réalité d'un processus démocratique, à l'image de certaines populations qui n'acceptent pas ces règles et qui s'en tiennent à un comportement tribal.
- Peut-être aussi êtes-vous les victimes d'une manipulation par des personnes extérieures à notre association qui ont tout intérêt à la voir disparaître pour avoir les mains libres dans leur entreprise de privatisation totale de l'enseignement en France.

Je me permets donc de juger à la fois vos motivations et votre attitude en les qualifiant de condamnables et méprisables.

Motivations condamnables : abandonner un idéal qui devrait nous rassembler est un reniement peu glorieux, une forme de trahison.

L'ambition, légitime chez des personnes qui pensent pouvoir faire mieux, devient un grave défaut s'il commence à s'appuyer sur les mépris des règles en vigueur dans une société qui pratique la démocratie depuis pas mal d'années.

Devenir le jouet d'une manipulation tendrait à prouver un manque de réflexion, voire davantage, pour satisfaire des ambitions présomptueuses ou une compromission condamnable

Interrogeons-nous maintenant sur les actes.

L'échec de la tentative lors du congrès confirme ce manque de réflexion. Bonaparte avait réussi le 18 Brumaire grâce à un manipulateur avisé : Talleyrand savait estimer la capacité des individus. Nous avons été choqués des malversations évidentes dont se sont rendus coupables des personnes qui font preuve de malhonnêteté ; c'est indigne d'un engagement au service de l'Ecole Laïque qui prône la probité. Nous avons été également gênés par les propos véhéments et aussi invraisemblables qu'incohérents de la part d'une « collègue »... et encore plus par le manque de courage de ceux que nous avons vu mais qui ne se sont pas exprimés.

S'attaquer d'une manière insidieuse à notre Fédération sous couvert d'un anonymat d'apparence flatteur me rappelle les tristes dénonciations anonymes d'une période sombre de notre histoire. Les personnes honorables ont le courage de signer leurs écrits.

La récente tentative, visant à faire échouer une collaboration utile pour les enfants afin qu'ils puissent appréhender leur avenir de citoyen me fait bien entendu penser à l'action des tenants d'une religion officielle très en vogue au début du XIX<sup>e</sup> qui voulait former des fidèles obéissants plutôt que des citoyens capables de réfléchir.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes profonds regrets d'avoir à me préoccuper quelque peu de vos ambitions dont vous ne semblez pas avoir les moyens et de vous inciter à une réflexion un peu plus approfondie avant de tenter de prétendre diriger une association dont tous les vrais défenseurs de la Laïcité s'accordent à approuver les actions déployées pour soutenir l'Ecole Publique. Les personnes qui persistent à ne pas respecter les règles d'une association n'ont plus rien à y faire...

Jean MILLAIRE  
Président de la Délégation des DDEN de Mons en Baroeul  
Secrétaire départemental de l'Union du Nord des DDEN  
Conseiller fédéral

#### **Prochain Conseil fédéral le 16 mars**

Fin de la réunion 12h45  
Eddy Khaldi  
Edith Semerdjian

*Relevé de décisions adopté par tous les présents du Conseil fédéral du 16 mars 2022.  
Une abstention Chantal Detrez.*